

Equivalence pour une reprise d'études

Par JeanDupondt, le 28/10/2020 à 15:55

Bonjour,

Je souhaiterais reprendre des études de droit pour passer le barreau et devenir avocat. Je comprends que le barreau peut se passer après un M1 de droit. Je souhaite savoir à quel niveau d'études je peux prétendre m'inscrire par équivalence.

Je n'ai pas fait d'études de droit. J'ai un diplôme d'ingénieur d'une grande école française postprépa, un master de Sciences po Paris en affaires publiques (avec quelques cours de droit, mais ce n'est pas un master juridique). Je travaille depuis 5 ans.

En quelle année pourrais-je être accepté à l'université ? L2 ? L3 ? M1 ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par Lorella, le 28/10/2020 à 19:14

Bonsoir

Vous pouvez vous adresser au bureau de reprise des etudes de l'université de droit de votre choix. Vos diplômes et votre expérience seront mis en parallèle et on vous conseillera la solution adaptée à votre situation.

- soit vous pouvez vous inscrire directement à tel niveau
- -soit on vous demandera de présenter un dossier VAP (La validation des études, expériences professionnelles, ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (VAPP).

http://www.pantheonsorbonne.fr/fcps/faire-valider-ses-acquis/vapp/

soit on vous demandera de présenter un dossier VAE (validation des acquis par l'experience) :

http://www.pantheonsorbonne.fr/fcps/faire-valider-ses-acquis/vae/

Par JeanDupondt, le 28/10/2020 à 21:17

Je vous remercie pour votre réponse.

Néanmoins, selon votre expérience et ce que vous en savez, avez-vous une idée de l'année dans laquelle il est envisageable/possible que je sois accepté dans une université ? Une admission en L3 ou M1 (si j'ai de la chance) vous semble-t-elle plausible ?

Merci!